

R 4.09.90

Au Conseil Communal de Prangins.

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis No 15/90.

Coll. no 10 →  
y Gland

Concerne : demande d'un crédit de Fr 70'000.--.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame et Messieurs E. Blockley, J.J. Brugger, Ch. Schmid, P. Baumgartner et J. Fournier, rapporteur, s'est réunie le jeudi 16.8.90 et lundi 20.8.90, Madame Blockley étant excusée pour la séance du 16.8.90.

La Commission a invité M. H.-R. Kappeler, Municipal responsable, à participer à la séance du 16.8. Il a ainsi pu répondre de manière précise à toutes les questions relatives au préavis. Ensemble, nous nous sommes rendus sur place et avons ensuite consulté les plans des différents projets. Nous le remercions pour sa collaboration.

Nous profitons de rappeler au Conseil que ces travaux ont été, en partie, déjà exécutés car ils revêtaient un caractère d'urgence. En effet, la Municipalité a judicieusement pris ses responsabilités afin d'éviter une dégradation plus importante aux berges de la Promenthouse, en cas de crues répétées.

D'autre part, le projet choisi par la Municipalité nous semble le meilleur par sa qualité technique d'implantation et par sa fiabilité.

Conclusions :

La Commission unanime, vous prie M. Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. d'adopter le préavis No 15/90 relatif au projet de réfection des berges et du lit du cours d'eau de la Promenthouse,
2. d'accorder un crédit de Fr 70'000.-- au titre de participation à ces travaux,
4. de porter au budget de fonctionnement durant 5 ans, la somme de Fr 14'000.-- au titre d'amortissement.

Prangins, le 28.08.1990

E. Blockley

*E. Blockley*

J.J. Brugger

*J.J. Brugger*

P. Baumgartner

*P. Baumgartner*

Ch. Schmid

*Ch. Schmid*

J. J. Fournier (rapporteur)

*J. J. Fournier*